

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

mai 2015 • numéro

25

GRANDES CULTURES



LES PRIX PAYÉS AUX
PRODUCTEURS
**Résultats de l'enquête
trimestrielle pour le
1^{er} semestre de la
campagne 2014/15**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr



Le calcul des prix payés aux producteurs présentés dans ce document résulte d'une moyenne pondérée des prix d'achat des organismes stockeurs par les volumes collectés dans chaque région. Ces prix d'achat sont issus de la comptabilité des organismes stockeurs et sont actualisés et consolidés chaque trimestre, intégrant donc les compléments de prix apportés en cours de campagne, afin d'obtenir au dernier trimestre un prix moyen de campagne complet. Ils se distinguent ainsi des prix payés aux producteurs présentés dans la note de conjoncture mensuelle « Enquête prix payés aux producteurs » qui donnent une situation des prix pratiqués au 15 du mois.

Évolution des prix d'achat

En €/t	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15		Variation	Variation
	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	30/09/2014	31/12/2014	trimestrielle	annuelle
Blé tendre	105	156	171	206	164	129	140	8%	-15%
Blé dur	170	165	254	228	193	232	253	9%	32%
Orges	93	128	169	192	155	126	135	7%	-13%
Maïs	92	148	152	184	125	144	102	-29%	-18%
Seigle	94	128	157	183	138	108	114	6%	-17%
Avoine	77	106	159	195	126	105	106	2%	-15%
Triticale	84	137	150	182	137	114	116	2%	-15%
Sorgho	84	143	148	185	129	107	103	-4%	-20%
Colza	236	324	399	457	347	269	286	6%	-17%
Tournesol	209	352	382	457	306	311	315	1%	3%
Soja	243	317	319	452	407	347	332	-4%	-19%
Pois	143	165	197	256	214	194	195	1%	-9%
Féveroles	141	157	200	282	245	195	211	8%	-14%

Source : FranceAgriMer

Les données présentées dans ce document concernent le premier semestre de la campagne 2014/15. Il s'agit donc des prix issus des transactions réalisées au cours de la période allant du **1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 qui permettent d'établir un nouveau prix moyen provisoire pour la campagne 2014/15.**

La prise en compte des transactions effectuées au cours du second trimestre de campagne confirme le recul généralisé des prix par rapport aux précédentes campagnes. Seules deux espèces bénéficient de prix d'achat plus attractifs qu'en 2013/14 : le blé dur et le tournesol. Dans le cas du blé dur, qui subit les tensions inflationnistes liées à la situation de crise, tant à l'échelle européenne que mondiale, l'intégration des transactions du deuxième trimestre renforce encore le bonus par rapport aux années précédentes. Par rapport à la campagne précédente, ce bonus passe de 50 à plus de 60 euros.

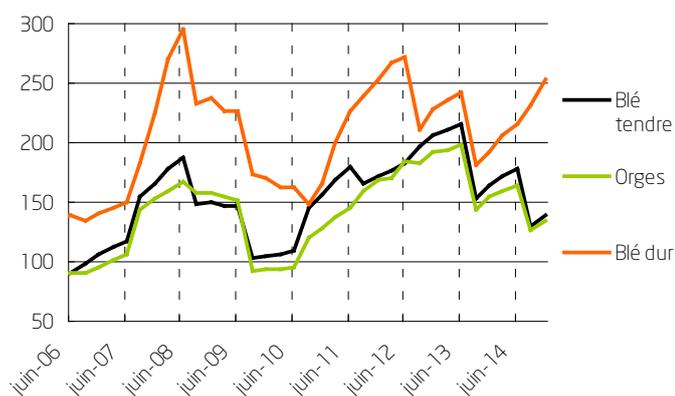
Pour les autres espèces céréalières, les inquiétudes quant à la qualité plus hétérogène, sont à l'origine de disparités de prix à l'échelle locale

plus importantes que les précédentes campagnes, l'incertitude incitant les opérateurs à la prudence. La prise en compte des données comptables du deuxième trimestre montre toutefois un resserrement des prix régionaux. Pour les céréales, à l'exception du blé dur, ces prix à mi-campagne sont les plus faibles relevés depuis la campagne 2009/10 ou 2010/11 (orges et avoine). Le colza enregistre également son prix d'achat le plus bas depuis la campagne 2009/10.

Blé meunier

Le prix d'achat moyen du blé tendre est réévalué de 11 euros suite à l'intégration des données comptables des collecteurs pour le 2^{ème} trimestre. En moyenne, sur la 1^{ère} moitié de la campagne 2014/15, une tonne de blé s'est échangée contre 140 euros, son plus faible niveau depuis 2009/10. La baisse de prix par rapport aux quatre précédentes campagnes est comprise dans un intervalle s'échelonnant de -16 euros (2010/11) à -66 euros (2012/13).

Blés, orges : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Blé tendre : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

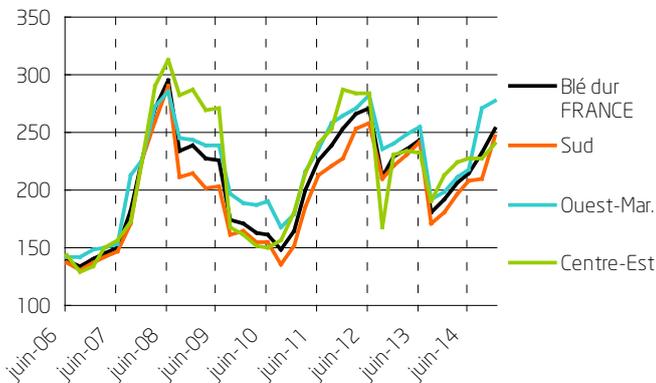


À l'échelle locale, les données de prix du 1^{er} trimestre faisaient apparaître de grandes disparités en lien avec les inquiétudes quant à la qualité, disparités les plus importantes depuis le début de cette enquête. Cette nouvelle consolidation conduit à une réduction des écarts de prix interrégionaux, même si l'hétérogénéité demeure importante. Ainsi, l'écart de prix maximum relevé entre deux regroupements régionaux est à présent de 25 euros. Les minima concernent toujours la zone du Nord-Est (130 €/t), alors que la région Sud profite encore des prix les plus attractifs (155 €/t).

Blé dur

La prise en compte des données complémentaires issues de la comptabilité des collecteurs sur le 2^{ème} trimestre confirme le caractère atypique de cette campagne pour le blé dur en comparaison avec les autres céréales et oléoprotéagineux. En effet, à l'inverse des autres espèces, le blé dur bénéficie de prix supérieurs à ceux des précédentes campagnes, dans un contexte de crise, tant à l'échelle française que mondiale. Par rapport à la moyenne provisoire calculée au 1^{er} trimestre, le prix d'achat du blé dur profite de la plus forte révision à la hausse parmi les espèces enquêtées : +21 euros. En moyenne sur ce premier semestre, une tonne de blé dur s'est échangée contre 253 euros. Ce prix à mi-campagne est le plus élevé enregistré depuis le début de cette enquête (2004/05), mais toutefois comparable à celui de 2011/12. Le bonus sur un an atteint 60 euros.

Blé dur : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

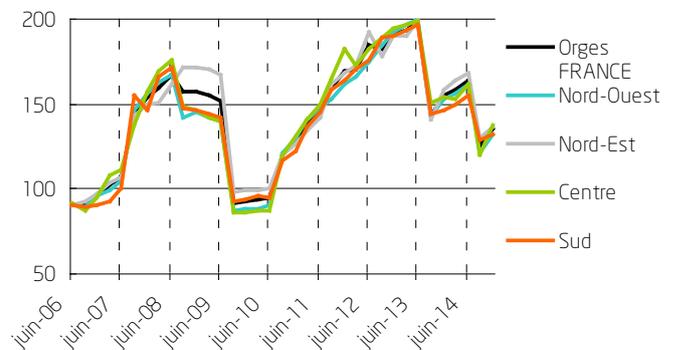
Les disparités de prix à l'échelle locale étaient particulièrement fortes en début de campagne. L'intégration des transactions du 2^{ème} trimestre a conduit à un resserrement des différents prix pratiqués, mais les disparités demeurent très importantes. Les opérateurs de la zone Sud, très prudents en début de campagne, proposant les prix les plus faibles, ont effectué un important rattrapage sur le 2^{ème} trimestre (+37 euros). À l'inverse, les prix du regroupement Ouest-Maritime qui s'étaient envolés dès les premiers mois de campagne, profitent des révisions à la hausse les plus modérées (+6 euros), tout en restant les plus attractifs. Le différentiel de prix maximum entre deux zones est à présent de 37 euros, le regroupement du Centre-Est enregistrant les prix les plus faibles.

Orges

La seconde consolidation de campagne porte le prix provisoire 2014/15 des orges à 135 €/t, réévalué de 9 euros par rapport à la précédente consolidation. À ce stade de la campagne, une tonne d'orges s'échange ainsi 20 euros de moins que sur la même période en 2013/14. La décote se maintient à 57 euros par rapport au prix à mi-campagne 2012/13 et 34 euros par rapport au prix à mi-campagne 2011/12.

À l'échelle interrégionale, les disparités qui étaient déjà très modérées au 1^{er} trimestre se sont encore réduites : le différentiel de prix maximum entre deux regroupements régionaux n'est plus que de 6 euros. À l'inverse des autres céréales, c'est au sein du regroupement du Centre que sont relevés les maxima (138 €/t).

Orges : évolution des prix payés aux producteurs en €/t

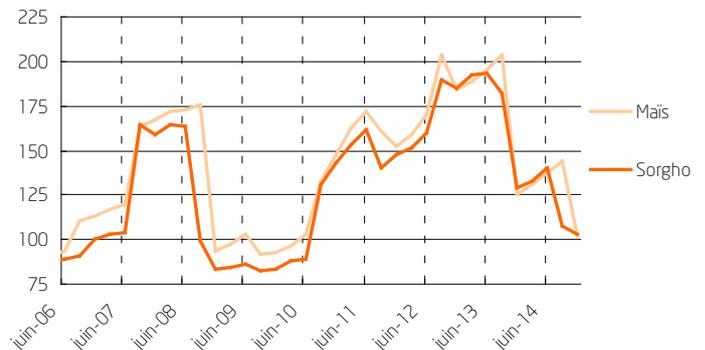


Source : FranceAgriMer

Maïs et sorgho

Avec l'arrivée de la récolte de maïs et de sorgho, leurs prix à la production ont été révisés à la baisse. Dans le cas du sorgho, dont le prix provisoire calculé au 1^{er} trimestre était déjà nettement réduit comparé au prix définitif de la campagne précédente, la baisse est minime : -4 euros. Une tonne de sorgho s'échange ainsi contre 103 euros, son plus bas niveau depuis 2009/10. Comme pour les autres céréales, à l'exception du blé dur, la décote la plus forte est relevée sur les prix à mi-campagne 2012/13 (-82 euros). Par rapport à la campagne précédente, le repli est de -26 euros.

Maïs et sorgho : évolution des prix payés aux producteurs en €/t

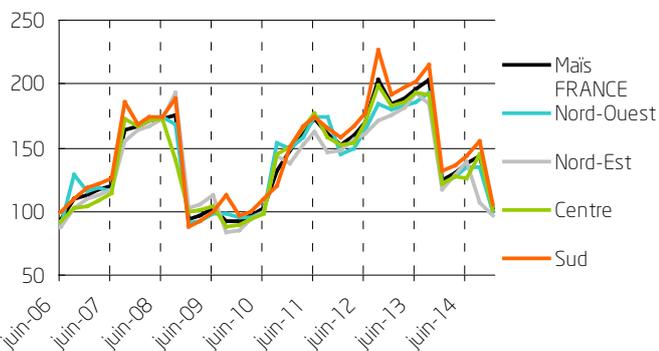


Source : FranceAgriMer

Pour le maïs, les données issues de la comptabilité des collecteurs sur le premier semestre 2014/15 conduisent à un prix moyen provisoire de 102 €/t à l'échelle nationale, en recul de 42 euros par rapport au prix moyen calculé au 1^{er} trimestre. Il s'agit donc du prix le plus faible de l'ensemble des céréales enquêtées. Comme pour le sorgho et la majorité des céréales enquêtées, c'est également le prix le plus faible depuis 2009/10. Le recul des prix par rapport à la campagne 2012/13 est également maximum ; il dépasse 80 euros. A un an, la baisse se chiffre à - 23 euros.

A l'échelle locale, les prix relevés sont très homogènes. En effet, le différentiel de prix maximum entre deux zones n'est que de 10 euros. Le regroupement du Nord-Est enregistre les minima : 96 €/t alors que, comme à l'habitude, le regroupement du Sud conserve les prix les plus attractifs.

Maïs : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Seigle, avoine et triticale

Les révisions du prix moyen provisoire de campagne pour le seigle, l'avoine et le triticale sont très modérées suite à la prise en compte des données complémentaires du second trimestre. En effet, seul le prix du seigle est réévalué sensiblement. Il gagne 6 euros pour une moyenne nationale de 114 €/t. Il s'agit de son plus bas prix à mi-campagne depuis 2009/10. La décote atteint 24 euros à un an, 69 euros à deux ans et 43 euros à trois ans.

Les disparités régionales des prix du seigle se sont réduites. Au 1^{er} trimestre, 17 euros séparaient les prix les plus attractifs du Nord-Ouest des minima relevés dans la zone Centre. A la fin de ce premier semestre,

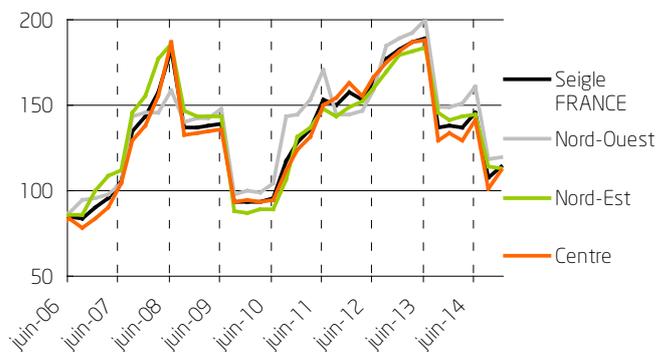
Seigle, avoine, triticale : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

le différentiel de prix maximum n'est plus que de 7 euros, à la faveur d'un net rattrapage des prix pratiqués dans la zone Centre (+11 euros).

Seigle : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Pour l'avoine et le triticale, les prix provisoires se maintiennent à un niveau pratiquement inchangé par rapport à la consolidation effectuée à la fin du 1^{er} trimestre, à respectivement 106 €/t et 116 €/t.

Pour le triticale, il s'agit, comme pour le seigle, du plus bas prix calculé à mi-campagne depuis 2009/10. La décote s'échelonne de -21 euros (2010/11 et 2013/14) à -64 euros (2012/13).

En revanche, dans le cas de l'avoine, ce prix reste supérieur à celui pratiqué en 2010/11, mais inférieur à celui des trois précédentes campagnes, avec une décote maximale de 89 euros par rapport au prix 2012/13.

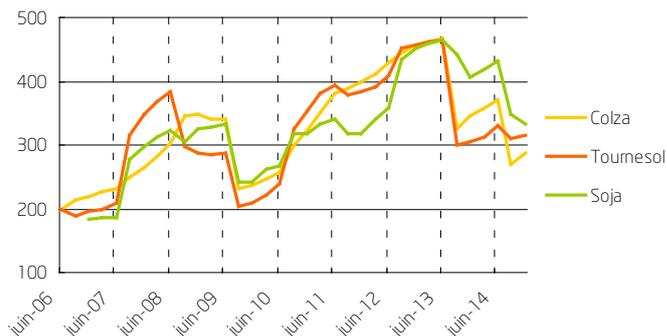
A l'échelle locale, comme à l'échelle nationale, les prix ont peu varié depuis la précédente consolidation, maintenant les disparités de prix interrégionales presque inchangées.

Pour l'avoine, le différentiel de prix maximum se porte à 12 euros. Les minima concernent la zone Centre (99 €/t), alors que les regroupements du Sud et du Nord-Ouest bénéficient des prix les plus élevés. Les prix sont un peu plus hétérogènes en triticale, avec un différentiel de prix maximum de 17 euros entre deux regroupements régionaux. Les minima restent relevés dans le regroupement du Centre (109 €/t) alors que le Sud profite toujours des prix les plus attractifs.

Oléagineux

Les records de production en 2014 pour les graines oléagineuses (+ 6 % à l'échelle de l'Union européenne) pèsent lourdement sur les prix d'achat qui sont en net retrait par rapport à la précédente campagne. Le tour-

Colza, tournesol, soja : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



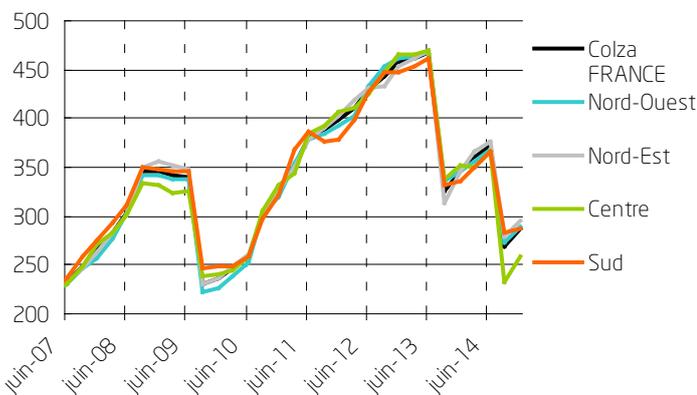
Source : FranceAgriMer



nesol échappe toutefois à cette tendance. En effet, son prix d'achat moyen avait déjà été très fortement révisé à la baisse en 2013/14 après trois campagnes consécutives de prix records. En 2014/15, il conserve ainsi un prix d'achat provisoire légèrement supérieur (+ 9 euros) à celui relevé à la même période il y a un an. Avec le blé dur, c'est la seule espèce dans ce cas.

La prise en compte des données complémentaires du 2^{ème} trimestre ne modifie que marginalement le prix moyen provisoire de campagne : il est réévalué de 4 euros à 315 €/t.

Colza : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Le prix du soja a entamé cette campagne à un niveau déjà fortement réduit par rapport à la campagne précédente. L'intégration des données complémentaires du 2^{ème} trimestre renforce encore cette décote puisqu'à l'inverse des autres espèces enquêtées, le nouveau prix moyen provisoire du soja est encore révisé à la baisse de 15 euros. Le prix moyen 2014/15 provisoire du soja s'établit ainsi à 332 €/t. La campagne précédente, sur la même période, une tonne de soja s'échangeait 75 euros de plus (407 €/t) et 120 euros de plus il y a deux ans (452 €/t). A l'exception de ces deux campagnes records, ce prix de début de campagne reste supérieur à ceux relevés sur la même période lors des précédentes récoltes depuis le début de cette enquête pour cette espèce (2006/07).

Le prix d'achat provisoire du colza calculé au 1^{er} trimestre était en recul de plus de 100 euros par rapport au prix définitif 2013/14. La prise en compte des transactions effectuées au second trimestre conduit à une réévaluation de 17 euros de ce prix moyen. Le nouveau prix moyen provisoire du colza pour la campagne 2014/15 s'établit ainsi à 286 €/t. Il s'agit du prix à mi-campagne le plus faible enregistré depuis la campagne 2009/10. Le différentiel de prix à un an se maintient inchangé, à -17 % (soit -61 euros).

A l'échelle locale, en rupture avec les cinq précédentes campagnes, les prix relevés au 1^{er} trimestre étaient très hétérogènes, le différentiel de prix maximum allant jusqu'à 50 euros. La consolidation à mi-campagne conduit à un resserrement des prix régionaux, mais les disparités demeurent importantes, avec un différentiel de prix maximum de 37 euros. La zone du Centre conserve les prix les moins attractifs, malgré des augmentations (+ 27 euros) plus importantes que dans les autres regroupements. Les prix les plus intéressants sont relevés dans le Nord-Est (296 €/t).

Protéagineux

La campagne 2014/15 s'est ouverte sur des prix des féveroles et des pois, de nouveau très proches, après deux campagnes caractérisées par une importante prime aux féveroles sur les pois. L'intégration des transactions du second trimestre conduit à un nouveau décrochage des prix des féveroles. En effet, le prix d'achat moyen des féveroles est revalorisé de 16 euros, à 211 €/t, alors que celui des pois se maintient presque inchangé à 195 €/t.

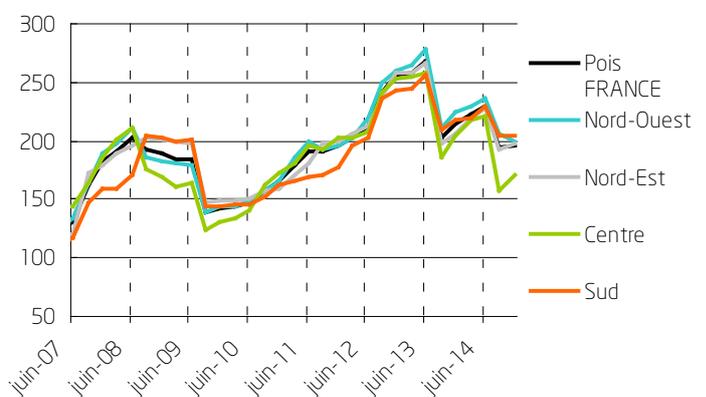
Féveroles, pois : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

La stabilité du prix moyen des pois à l'échelle nationale s'accompagne toutefois d'un rapprochement des déclinaisons de prix à l'échelle interrégionale. Les calculs sur la base des transactions effectuées au 1^{er} trimestre révélaient des prix particulièrement disparates, allant jusqu'à 50 euros d'écart entre deux regroupements. Avec les données complémentaires du second trimestre, l'écart maximum se resserre mais reste élevé, à 33 €/t. Ce rapprochement s'explique par un rattrapage des prix pratiqués dans le regroupement du Centre qui restent cependant nettement en deçà de ceux pratiqués dans les autres regroupements, alors que dans le Nord-Ouest, qui bénéficiait au 1^{er} trimestre des prix les plus attractifs, le prix moyen provisoire a été revu à la baisse.

Pois : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Source : FranceAgriMer

Méthodologie

Cette enquête mesure l'évolution des prix des céréales et des oléoprotéagineux achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Tous les trimestres, les Services territoriaux de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce depuis le début de la campagne. Ce calcul s'effectue à partir de la comptabilité (compte d'exploitation) d'un échantillon de 130 collecteurs représentatifs (tonnages collectés et valeurs des apports). Aucune distinction n'est faite entre les différents systèmes de transactions.

Il s'agit de prix consolidés et non pas de prix à un instant donné, ce qui permet donc de prendre en compte les compléments de prix apportés en cours de campagne. Ces prix s'entendent rendus silo, majorations mensuelles incluses, sans déduction des taxes parafiscales payées par le producteur, pour des grains de qualité standard et après déduction des frais de séchage pour le maïs.

Rappel des régions enquêtées selon l'espèce

- **Blé tendre** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **Blé dur** : Sud (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur), Ouest-Maritime (Pays de la Loire, Poitou-Charentes), Centre-Est (Centre, Rhône-Alpes)
- **Orges** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **Avoine** : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Seigle** : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Triticale** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Maïs** : Nord-Ouest (Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Auvergne, Centre, Ile-de-France, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **Sorgho** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- **Colza** : Nord-Ouest (Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie), Nord-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine), Centre (Centre, Rhône-Alpes), Sud (Aquitaine, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- **Tournesol** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- **Soja** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes
- **Pois** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
- **Féveroles** : Aquitaine, Centre, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie

Les prix payés au x producteurs - résultats de l'enquête trimestrielle pour le 1^{er} semestre de la campagne 2014/15 / LES SYNTHÈSES de FranceAgriMer / édition 2015
FranceAgriMer / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex

tél. : +33 1 73 30 30 00 / www.franceagrimer.fr/ / www.agriculture.gouv.fr/ / Directeur de la publication : Éric Allain /

Rédaction : Direction Marchés, études et prospective / Service Bases d'information économique / Unité Enquêtes et données filières / Dominique Brulé

Conception et réalisation : FranceAgriMer, direction de la Communication et de l'information, studio PAO

Impression : atelier d'impression de l'Arboreal / Fin de rédaction : mai 2015

Sources principales : FranceAgriMer – établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Crédits photos : FranceAgriMer / Droits réservés

© tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer / ISSN 2259 - 0161

